Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260430-26_05_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :
Franck ZAWADZKI, procuration à Karine ROULLEAU

Secrétaire de séance : Gilbert BOTELLA est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.05.02. (4.2)
Date de convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

Objet : Emplois saisonniers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter des adjoints techniques contractuels afin de pallier le surcroît d'activité et de remplacer les agents des services techniques municipaux durant leurs congés estivaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le recrutement d'adjoints techniques contractuels pour assurer le remplacement des agents des services techniques municipaux pendant leurs congés annuels d'été 2026 afin de faire face au surcroît de travail.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Gilbert BOTELLA